

# Conseil d'Administration du CCAS

Séance du 04 février 2021

☯ ☯ ☯

## Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-et-un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Boisgervilly dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PIEDVACHE, Président.

Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 27 janvier 2021

Affichage de la convocation : 27 janvier 2021

Présents M PIEDVACHE Bernard, Mme BERTHELOT Éliane, Mme LEFEUVRE Mélina, M. LEBRUN Daniel, Mme HERVIAUX Marie-Claude, M. DANIEL Bernard, Mme BRIGNOU Hélène, Mme Giselle JOUET, Mme AUBREE Sandrine, M. DAUGAN Pierrick, Mme GET Christine, Mme REQUINTEL Pauline, Mme KINDROZ Catherine

Secrétaire : Mme Sandrine AUBREE est élue secrétaire.

☯ ☯ ☯

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020. Aucune observation n'a été formulée.

☯ ☯ ☯

### 01-2021 Administration générale : Bon d'achats alimentaires

Monsieur le Président indique au conseil d'administration qu'en raison du contexte sanitaire actuel l'organisation du repas du CCAS est impossible.

Monsieur le Président propose, en remplacement de l'organisation de ce repas, de distribuer aux personnes de plus 70 ans, qui auraient dû bénéficier du repas du CCAS, un bon d'achat alimentaire à utiliser dans les commerces de la commune de Boisgervilly d'une valeur de 20 € décomposé comme suit :

- 1 bon de 10 €
- 2 bons de 5 €.

Monsieur le Président précise que le commerçant ne doit pas rembourser la monnaie au bénéficiaire des bons, mais il propose que le commerçant récupère le bon, le dépose en mairie avec un duplicata de la facture pour le versement des sommes.

Monsieur le Président propose que la durée de validité soit d'un mois afin de permettre aux bénéficiaires d'avoir le temps de les utiliser, de mi-mars à mi-avril 2021.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :**

- **VALIDE** la distribution de bons d'achats alimentaires d'une valeur de 20 €, décomposé comme ci-dessus, valable uniquement dans les commerces alimentaires de Boisgervilly (Épicerie / Bar de la Mairie, boulangerie, pizzeria)
- **DIT** que ces bons seront distribués aux personnes âgées de plus de 70 ans, en remplacement du repas du CCAS qui ne pourra se tenir cette année ;
- **VALIDE** la durée de validité d'un mois de ces bons du 15 mars 2021 au 18 avril 2021,
- **PRECISE** que le commerçant devra fournir le bon utilisé et un duplicata de la facture pour le versement des sommes ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce dossier.

**02-2021 Administration générale : Aliénation du logement sis 5 Place de l'Église**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°09-2020 portant choix d'un géomètre pour la rédaction du document de copropriété en vue de l'aliénation ;

Vu que le CCAS n'est pas soumis à l'avis des domaines ;

Considérant que le CCAS a reçu une offre pour 75000 € net vendeur faite par Mme QUENOILLERE ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :**

- **ACCEPTÉ** la proposition faite par Mme QUENOILLERE pour un montant de 75 000 € net vendeur pour l'acquisition du logement sis 5 Place de l'Église ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce logement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce dossier.

☺ ☺ ☺

- **Monsieur le Président lève la séance à 19h30** -

**Le Président du CCAS,  
Bernard BIEDVACHE.**

